

COMPTE RENDU		Réunion bureau InterCLE
		06 juillet 2018
M. Faverjon	Président InterCLE	Présent
M. Rémy	Vice-Président InterCLE	Présent
M. Joliet	Vice-Président CLE Ouche	Présent
M. Baumont	Membre du bureau du collège des usagers	Excusé
Mme. Guyard	Membre du bureau du collège des institutions	Présente
M. Boillin	Invité	Présent
Mme. Béjot	Invitée	Excusée
Mme. Pasquwelage	Chargée de mission de l'InterCLE	Présente

9h15 : La réunion est ouverte par M. FAVERJON, Président de l'InterCLE.  
Le président présente l'ordre du jour, suivi d'un tour de table.

- **Présentation de la nouvelle chargée de mission**

Mlle. Thilini PASQUWELAGE est arrivée à l'InterCLE Vouge/Ouche le lundi 11 juin 2018. Elle y prend les fonctions de chargée de mission de la nappe de Dijon Sud – hydrogéologue.

Elle a une formation pluridisciplinaire avec une spécialisation en hydrogéologie.

Elle a environ deux années d'expérience :

- 6 mois de stage en hydrogéologie à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne ;
- 6 mois de CDD sur la bancarisation des données hydrobiologiques à l'Agence Française pour la Biodiversité ;
- 6 mois de CDD sur l'alimentation en eau potable/hydrogéologie à l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 1 mois de CDD sur l'analyse et traitement des données hydrologiques à la DREAL Occitanie ;
- 4 mois de CDD sur l'alimentation en eau potable/hydrogéologie à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Elle est en cours d'acquisition des connaissances sur la nappe de Dijon Sud et elle a débuté son travail sur les actions en cours et les actions à amorcer en 2018.

- **Avancement des actions, les actions de l'InterCLE**

- *COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat*
  - L'InterCLE annonce qu'un budget de 5000 € est dédié pour cette action concernant la communication à mi-contrat.
  - Deux propositions d'actions :
    - communication vers les écoles
    - organisation des randonnées

L'Agence de l'eau rappelle que les écoles ne sont pas aidées aux taux classiques et bénéficient, soit, d'un taux spécifique avec une contrepartie, soit, d'une majoration. Étant donné que cette action n'est pas spécifiquement inscrite dans le contrat, un avenant interne à l'Agence doit être rédigé pour la seconde partie du contrat (P2), si l'action est éligible au titre du 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention.

En ce qui concerne l'organisation des randonnées, il faut fournir un document précisant le contenu du projet.

L'Agence précise que le seuil minimum pour déposer une demande de subvention s'élève à 3000 € et que celui-ci sera très certainement revu à la hausse dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention.

M. Faverjon demande si une plaquette, un livret ou un film racontant l'histoire de la nappe destinée à l'attention des enfants pourrait être éligible, sans passer par le taux de majoration ou spécifique appliqué aux écoles. L'Agence de l'eau répond par l'affirmative, étant donné qu'il s'agit de la vulgarisation publique.

De même, M. Faverjon demande si une structure municipale intervenant pendant les vacances scolaires pour faire de la communication pour un jeune public est éligible aux aides de l'Agence, sans passer par le taux de majoration ou spécifique appliqué aux écoles. L'Agence de l'eau répond que s'il s'agit bien de vulgarisation publique alors l'action serait éligible.

- *SUI.1.2.1 : Collecter les données de qualité des eaux, compléter et réaliser un bilan annuel*

Le bilan annuel sera rédigé en fin d'année 2018 / début d'année 2019.

- *SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP*
  - Campagne de prélèvement en hautes eaux a été réalisée mi-mai 2018 ;
  - Réception des analyses définitives mi-juin/fin juin 2018 ;
  - Campagne de prélèvement en basses eaux prévu vers fin novembre 2018 ;
  - Interprétation des résultats par l'InterCLE en début d'année 2019.
- *Q.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau et SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts*

Le bilan des suivis des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau ainsi que le suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts de l'année 2017 sera rédigé en septembre 2018 après réception des RPQS.

- *Q.2.2.2 : Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine*
  - Rédaction d'un document de travail par Mlle. MOMBERTRAND en 2017.
  - Réunion de travail prévu avec les services de l'État en début d'année prochaine.
- *COM.3.4.4 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticide" pour les collectivités*
  - Depuis 2007 (mise en œuvre des plans de désherbage), les communes doivent renseigner les quantités des produits phytosanitaires utilisées.
  - Depuis le 1er janvier 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires est strictement interdite pour les collectivités.
  - M. Nicolas Boillin qui fait le point sur les quantités de produits phytosanitaires utilisées par les communes rapporte qu'en 2017 il n'y a pas eu de baisse dans l'utilisation des produits phytosanitaires et que certaines communes ont même tendance à en utiliser plus.

- En 2018, M. Boillin a reçu moitié moins de retour que les années précédentes sur les quantités de produits phytosanitaires utilisées par les collectivités et cela malgré 4 courriels de relance.
- Que faire pour inciter les collectivités à ne pas utiliser les produits phytosanitaires ?
  - Proposer aux communes utilisant les produits phytosanitaires à aller observer les pratiques des communes qui n'en utilisent pas.
  - Communiquer via des tracts à l'intention des particuliers et des collectivités.
- **Avancement des actions, les actions des partenaires**
- *Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe*
  - Plusieurs points de vue divergents sur cette action, en résumé :
    - InterCLE : Il s'agit d'une action portée par le SBV et doit être financée par celui-ci. Dans le cadre de la mutualisation des compétences, Mlle. Thilini PASQUWELAGE est à disposition du SBV pour travailler sur le dossier technique. M. Faverjon considère que l'étude n'est pas suffisamment aboutie d'un point de vue technique.
    - SBV : Le SBV n'entreprendra pas les travaux sur la Cent Fonts si Dijon Métropole ne contribue pas au projet car le Syndicat n'a pas les moyens financiers d'intervenir seul et d'autres travaux prioritaires (inscrits dans la PDM de l'AERMC) existent.  
  
Le SBV reconnaît que cette action aurait dû être assignée en co-maîtrise d'ouvrage (SBV + collectivités) lors de la rédaction du contrat de nappe
    - CCGCNSG : Partage le même avis que le SBV de ne pas intervenir si Dijon Métropole ne participe pas au projet.
    - AERMC : les travaux sur l'hydromorphologie de la Cent Fonts est une réponse essentielle à la préservation quantitative de la nappe et il s'agit d'une solution qui permettrait à l'avenir d'avoir au moins les mêmes volumes prélevables qu'à l'heure actuelle.
- *COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés*
  - Plusieurs propositions afin de recenser les puits domestiques privés :
    - communication auprès des maires puis aller sur le terrain avec une personne qui a la connaissance de la localisation des puits ;
    - communication auprès des maires puis inciter les gens à déclarer leur puits en retour de l'analyse de la qualité de leur eau.
  - Travail bibliographique à réaliser (récupérer les déclarations de puits domestiques si elles existent).
  - Travail de ciblage à faire entre l'existant et les enjeux quantitatifs (nombre limité d'analyses possibles) et demander une garantie de déclaration (formulaire CERFA) et le remplissage d'un formulaire d'information, avant la réalisation de toute analyse ;
  - Publier un article dans le journal municipal pour annoncer le dispositif lorsque la méthode de recensement est définitive.

- Demande de devis à réaliser pour la réalisation des analyses de qualité d'eau et demande de subvention à l'AERMC avant le 30 septembre 2018.
- *POL.3.3.1 : Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques*
  - CCGCNSG : CCTP finalisé et lancement du marché en fin d'année
  - Dijon Métropole : études complémentaires (traçage + suivi quantitatif et qualitatif) pour compléter la phase 1 de l'étude hydrogéologique qui n'est pas encore terminée.  
M. Faverjon a demandé à DM d'intégrer Mlle. Thilini PASQUWELAGE au Copil de la phase 1 de l'étude.
- *COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe*

L'InterCLE poursuit son action de communication autour de l'étude CARAC'O réalisé par le BRGM. Pour rappel, cette étude montre, dans une étude de cas, les bénéfices économiques liés à la préservation de la nappe de Dijon Sud par rapport à des actions de nature curatives.

- *POL.3.4.1 : Diagnostic des anciennes décharges communales de Perrigny-les-Dijon, Saulon-la-Rue et Féney*
  - Phase 1 : État des lieux des milieux, terminés.
  - Phase 2 : Campagne d'investigation sur le terrain, terminée, et rapport en attente.
  - Phase 3 : Rapport faisant l'évaluation des risques potentiels sur les milieux étudiés en phase 1, en attente.
  - Phase 4 : 1 ou 2 propositions de scénarios de réhabilitation ou de réaménagement et définir les futurs travaux de réhabilitation associés de façon à supprimer ou du moins réduire, à venir

Remarque de M. Boillin : l'étude a pris du retard à cause de la météo (période de forte pluviométrie), ainsi, les investigations n'ont démarré que fin mars/début avril alors qu'elles étaient prévues en début d'année.

- *POL.3.4.2 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherches de solutions alternatives*

Action à suivre avec la SNCF. Rendez-vous à se fixer avec les différents interlocuteurs de la SNCF.

- *POL.3.5.1 : Collecte des eaux pluviales sur les tronçons APRR non sécurisés*

Les travaux sur le bassin récupérant les eaux de la plateforme de péage sont terminés. Il ne reste plus qu'à remettre l'escalier d'accès au bassin à l'intérieur de celui-ci.

- *POL.3.5.2 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à l'ex CCGC*

Les travaux de chemisage du collecteur de l'ex SICODI sont prévus en 2019, après la moisson.  
Action à suivre avec M. ROUANET.

- *POL.3.5.3 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à Dijon Métropole*

Étude Gadolinium réalisée par TAUW France est toujours en cours et les résultats sont attendus très prochainement. Étude à suivre avec M. GIRARD.

- *POL.3.5.4 : Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risque pour la nappe*

Pour effectuer le recensement des puits perdus, l'idée de départ est de consulter les plans de lotissement, les permis de construire ainsi que les plans pluviaux et d'alimenter une base de données. Cette dernière sera le point de départ pour le futur prestataire afin qu'il puisse réaliser le diagnostic des ouvrages.

Il est également proposé d'analyser les micropolluants que l'on retrouve au niveau de la STEP de Brochon afin d'identifier les molécules spécifiques à une activité.

À la rentrée, l'idée est d'avoir une stratégie globale et d'amender un cahier des charges dans le but de lancer une offre pour recruter un prestataire pour réaliser le diagnostic des puits perdus.

Le Copil qui sera convié pour l'amendement du CCTP sera composé de : L. Rouanet, P. Marchiset, O. Girard, délégués (Suez (DM) et Veolia (CCGCNSG)), AERMC, DDT, DREAL, CCGCNSG.

Les communes seront également invitées au moyen d'un courrier.

- *POL.3.6.1 : Installation de plateformes de lavage/remplissage individuel ou de petit collectif agricole*

L'état des lieux des plateformes de lavage/remplissage présents sur la nappe de Dijon Sud terminé. La prochaine étape est à définir.

- *POL.3.6.2 : Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable*

Relancer la Chambre d'Agriculture pour s'informer de la suite à donner à cette action.

- *POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)*

4 actions de sensibilisation à l'Agriculture Biologique seront organisées entre 2018-2020 par BioBourgogne.

La 1<sup>ère</sup> action à l'intention des viticulteurs souhaitant se convertir à l'AB se déroulera le 11 juillet prochain au domaine Pierre Gelin à Fixin.

- *POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure et POL.3.7.3 : Révisions des Déclarations d'Utilité Publique des captages d'AEP du Grand Dijon*

L'étude DUP est momentanément suspendue car Dijon Métropole attend les résultats de l'étude Gadolinium.

- **La convention de financement de l'InterCLE pour l'année 2018**

La convention concerne le financement de la poste de chargée de mission et des études de l'InterCLE. Celle-ci est valable pour les actions engagées entre le 1<sup>er</sup> juin 2018 et le 31 décembre 2018.

Prévisions 2018			
<u>Missions</u>	<u>Coût estimatif € TTC</u>	<u>Subvention</u>	<u>Budget par EPCI (4)</u>
COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	5 000 €	2 500 €	625 €
Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts (autorisation environnementale)	Attente positionnement DM		
COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	9 600 €	4 800 €	1 200 €
POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de types puits perdus considérés comme à risques pour la nappe	30 000 €	24 000 €	1 500 €
POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	18 000 €	9 000 €	2 250 €
POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	15 000 €	7 500 €	1 875 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 600 €</b>	<b>47 800 €</b>	<b>7 450 €</b>

- **Perspective d'une réunion de l'InterCLE**

La réunion annuelle de l'InterCLE est prévue vers mi-Novembre 2017. En vue de préparer cette réunion, le prochain Bureau est prévu le 14 septembre 2018 de 14h à 17h.

Le Président  
M. FAVERJON

